



Comment utiliser son compost ?

Le compost est un amendement organique qui s'intègre naturellement au terrain **afin de le nourrir**. Il ne peut donc PAS servir pour combler ou remblayer un terrain.

Le compost ne doit pas être utilisé pur dans les plantes ou au jardin : il risquerait de brûler les végétaux... Il doit être mélangé selon ces proportions : 1/3 compost – 2/3 terre.

Mise à disposition du compost

Pour ce printemps, le compost sera disponible à partir du **17 avril 2024**. Il est **réservable en ligne** directement sur le site de Préval : <https://preval.fr/wp/acheter-du-compost>.

Une fois réservé, les habitants pourront récupérer leur compost dans les lieux suivants : Frasne, Labergement-Sainte-Marie, Pontarlier, Pierrefontaine-les-Varans, Maîche ou Le Russey. **La date et le lieu de retrait seront communiqués par retour de mail une fois la commande effectuée sur le site internet.**